

DÉCISION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

DG 4326-05-2020 NOMINATION – direction – école l'Astrale de Saint-Sylvestre, école la Source de Saint-Patrice, école l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse

CONSIDÉRANT QUE l'article 315 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule que le mandat des commissaires des commissions scolaires francophones prend fin dès le 8 février 2020.

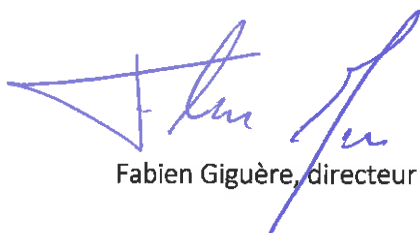
CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire adoptée le 8 février 2020 stipule qu'à compter du 9 février 2020 et jusqu'au 15 juin 2020, le directeur général d'une commission scolaire francophone assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires.

CONSIDÉRANT QUE en l'absence du directeur général, monsieur Normand Lessard, ces pouvoirs sont délégués au directeur général adjoint, monsieur Fabien Giguère.

Le directeur général adjoint, monsieur Fabien Giguère, autorise :

QUE madame Pascale Gagné soit nommée au poste de direction de l'école l'Astrale de Saint-Sylvestre, de l'école la Source de Saint-Patrice et de l'école l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse à compter du 1^{er} juillet 2020.

Copie certifiée conforme
Ce 29^e jour du mois de mai deux mille vingt



Fabien Giguère, directeur général adjoint



Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs